

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

## TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 86

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 15 par la phrase suivante :

« Ils ont exprimés en euros et en pourcentage de la facture. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important, pour que le consommateur prenne conscience du niveau du malus ou du bonus, qu'il ait à la fois le montant en euros, mais aussi le pourcentage de sa facture.